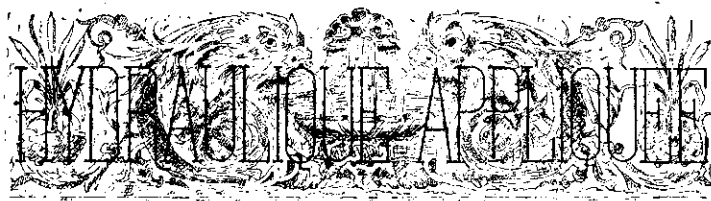


LA CONSTRUCTION LYONNAISE

Journal bi-mensuel

ARCHITECTURE — GÉNIE CIVIL — TRAVAUX PUBLICS



LES RÉCEPTEURS HYDRAULIQUES

— SUITE —

Nous avons exposé précédemment les lois qui président aux mouvements et à la distribution de l'eau. Les masses d'eau en mouvement constituent comme nous l'avons vu des sources d'énergie ; il s'agit donc actuellement d'expliquer comment cette énergie peut être recueillie et utilisée pour être transformée en travail. Nous arrivons ainsi à l'étude des récepteurs hydrauliques.

Il convient de remarquer, dès le début, que l'eau semble être particulièrement créée pour produire l'énergie mécanique, car ce corps est d'abord un fluide, c'est-à-dire un élément dont les molécules peuvent se déplacer aisément les unes par rapport aux autres, dont la masse obéissant aisément à l'attraction terrestre s'écoule en acquérant la vitesse qui lui donne sa force vive, se déverse dans les récipients dont elle épouse la forme et s'en échappe sans difficulté.

D'autre part, l'eau est encore un corps pesant qui, par ce fait, est susceptible de posséder une certaine énergie, même à l'état de repos, énergie qui se manifeste par la pression que le liquide exerce sur les parois et qui peut se traduire par un travail effectif si ces parois sont mobiles.

On voit donc que l'eau est susceptible de produire du travail de plusieurs manières différentes, soit en dépensant la force vive qui l'anime, comme un marteau pilon qui effectue son travail de forgeage en annulant la vitesse de son mouvement, soit par la pression hydrostatique sur les pièces mobiles de l'appareil récepteur, soit à la fois par force vive et par pression.

Ces considérations nous montrent que les récepteurs hydrauliques devront présenter des dispositions appropriées au mode d'utilisation de la puissance motrice et ils pourront être classés à ce point de vue en deux catégories.

Les récepteurs, qui utilisent à la fois la puissance vive de l'eau et son poids, sont la roue à augets, et la roue de côté à palettes planes.

Ceux qui empruntent leur énergie à la puissance vive des courants sont la roue pendante, la roue en dessous et les turbines.

Toutefois, les roues hydrauliques diffèrent essentiellement par leur construction, leur forme et leur mode d'installation, des turbines qui constituent d'ailleurs les véritables récepteurs à puissance vive.

C'est pourquoi nous grouperons dans notre étude, suivant la coutume, les divers types de roues hydrauliques d'une part et les turbines de l'autre.

Les premiers appareils se divisent en roues *en dessus* qui reçoivent l'eau à la partie la plus élevée de la jante ; en roues de côté ou de poitrine pour lesquelles l'eau est introduite latéralement un peu au-dessus de l'horizontale passant par le centre de l'appareil ; enfin en roues en dessous qui reçoivent l'eau à la partie inférieure des aubes les plus basses.

Cette énumération nous montre de suite que l'emploi des roues hydrauliques est limité aux chutes d'eau de faible hauteur, qui doivent être pratiquement d'ailleurs inférieures à 12 mètres. En effet les roues qui s'adaptent aux chutes les plus élevées étant les roues en dessus, on voit que dans ce cas la roue doit avoir une hauteur voisine de la chute, c'est-à-dire un diamètre qui pratiquement ne saurait dépasser 12 mètres sans donner lieu à des appareils d'un volume et d'un poids inadmissibles.

Les roues sont toujours à axe horizontal ; les turbines, par contre, peuvent être montées soit sur un axe vertical, soit sur un axe horizontal.

L'eau agit de diverses façons dans les turbines suivant leur genre de construction et leur mode d'installation. Elle peut remplir en effet complètement les compartiments de la roue mobile et exercer une certaine pression hydrostatique à l'intérieur des canaux compris entre les aubes ; dans ce cas, la turbine est dite à *réaction*.

Si les aubes de la couronne mobile ont une section supérieure à celle qui correspond strictement aux conditions normales de l'écoulement, les lames d'eau ne remplissent pas complètement les canaux mobiles ; elles se dévient librement sur les faces connexes des aubes en leur transmettant la plus grande partie de leur force vive. Ce mode d'action caractérise la turbine à *libre déviation*.

Enfin la première condition de remplissage des aubes mobiles peut être réalisée sans que la lame liquide qui traverse la roue soit soumise à aucune pression, c'est le cas des turbines *limites à réaction nulle*.

On conçoit que les divers types pour lesquels les aubes mobiles sont entièrement remplies d'eau sont susceptibles de fonctionner indifféremment soit dans l'air, soit dans l'eau, c'est-à-dire que ces turbines peuvent être complètement immergées dans l'eau d'aval ou suivant l'expression consacrée, être noyées.

Il en résulte divers avantages. En premier lieu, cette circonstance permettra de placer la turbine le plus bas possible, de manière à utiliser la chute maximum. Par suite de son immersion, la turbine peut continuer à tourner, même pendant les fortes gelées sur les cours d'eau qui ne se congèlent qu'à la surface.

Au point de vue de l'installation, l'emploi d'une turbine noyée permet de laisser libre le rez-de-chaussée du bâtiment et l'encombrement à ce point de vue est nul pour ainsi dire.

D'une façon générale les turbines conviennent aussi bien aux faibles chutes qu'aux chutes les plus élevées. Mais elles sont surtout avantageuses dans ce dernier cas et c'est le récepteur par excellence des hautes chutes naturelles que l'on trouve dans les pays de montagnes. En effet, l'énergie étant le produit de la quantité d'eau débitée par la pression ou la hauteur de chute, on conçoit que, plus cette dernière sera élevée, moins le débit sera grand et plus les dimensions de la turbine seront restreintes.

Alors que les roues hydrauliques ne reçoivent l'eau motrice que dans une auge ou seulement dans quelques unes à la fois, la turbine est alimentée sur toute la périphérie de la roue mobile ; cette circonstance a encore pour effet de réduire les dimensions de l'appareil.

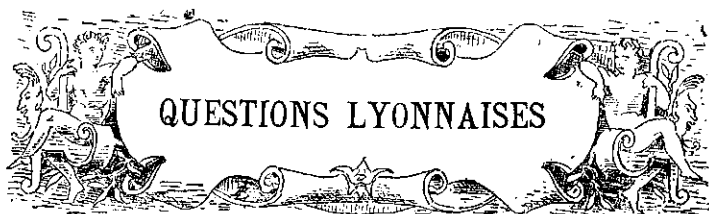
On peut ajouter que les turbines sont toujours animées d'une plus grande vitesse que les roues, lesquelles tournent très lentement, ce qui a pour effet de compliquer les transmissions de mouvement de l'arbre de couche aux appareils de travail. Si l'on

remarque encore que les turbines se construisent entièrement en métal, on se rendra compte que leur entretien ne donne lieu qu'à une dépense insignifiante. Notons enfin que le sens de rotation des turbines, contrairement à ce qui a lieu pour les roues, est indépendant du sens du courant.

D'autre part, les turbines présentent l'inconvénient d'être d'une construction plus compliquée et d'une installation plus difficile que celles des roues; elles exigent que le radier du canal de fuite soit creusé plus profondément que pour les roues ordinaires et elles s'obstruent plus facilement par les corps étrangers que les eaux charrient avec elles.

(A suivre.)

DYNAMIDOR.



LA NOUVELLE GARE PRINCIPALE

Nous avons indiqué, dans nos précédents articles, les emplacements qui pourraient être judicieusement choisis, à notre avis, pour l'établissement d'une grande gare principale si, comme conséquence du déplacement des voies ferrées de la rive gauche, la Compagnie P.-L.-M. était conduite à demander le transfert des services centraux de Perrache dans la future gare à construire.

La situation qui, à première vue, paraît le mieux répondre aux desiderata est l'espace compris entre le boulevard de la Part-Dieu, la ligne ferrée actuelle, l'avenue Félix-Faure et la rue Paul-Bert; mais cette solution aurait l'inconvénient de se lier à la question du déplacement de la gare des marchandises de la Part-Dieu, la construction de la gare des voyageurs ne pouvant être commencée à cet endroit, en effet, avant l'achèvement d'une nouvelle installation pour les marchandises.

D'autre part, pour que cet emplacement soit facilement accessible des quartiers nord et nord-est de la ville, il faudrait augmenter les dégagements de ce côté, soit en élargissant la rue Paul-Bert jusqu'à sa rencontre avec l'avenue de Saxe, soit en créant une large avenue au travers de la caserne de la Part-Dieu et reliant la future gare au carrefour formé par les rues Garibaldi, Moncey et le cours Lafayette.

Cette dernière hypothèse n'est guère réalisable, car elle dépend uniquement de l'éventualité du déplacement des casernes, projet que nous avons bien soulevé dans *la Construction lyonnaise*, mais qui ne pourrait être exécuté que dans un grand nombre d'années, en admettant même qu'il soit adopté.

L'emplacement de l'ancien fort de Villeurbanne a le sérieux inconvénient d'être plus éloigné de la ville et, par suite de sa situation très encaissée par rapport aux terrains et voies publiques environnants, d'exiger de plus grosses dépenses pour la construction d'une grande gare centrale.

En somme, on voit que, si ces emplacements se prêtent mieux que celui proposé actuellement pour la gare des Brotteaux, à l'établissement d'une grande gare principale, par leur situation plus au centre de l'agglomération de la nouvelle ville, le choix du premier terrain proposé ne pourrait être fait qu'à la condition de régler en même temps les questions relatives à la gare des marchandises, et que le choix du second emplacement se heurte à des objections d'un autre ordre, assez sérieuses, quoique n'impliquant pas des délais d'exécution exagérés comme le précédent.

Nous n'avons donc pas la prétention de proposer ces deux solutions comme répondant entièrement à toutes les conditions requises,

mais plutôt comme un pis-aller, les frais devant être trop considérables pour résoudre le problème en donnant satisfaction à tous les desiderata.

S'il était possible aux administrations intéressées de donner plus d'envergure à cette entreprise du déplacement des voies ferrées, il faudrait, évidemment, reprendre l'un des deux projets d'ensemble dont nous avons déjà parlé, c'est-à-dire, ou bien la pénétration centrale en plein cœur des quartiers de la rive gauche, ou bien la conservation de la gare centrale dans le quartier Perrache, mais en reconstruisant cette gare sur l'emplacement des anciens ateliers du chemin de fer, pour dégager le quartier et refaire le bâtiment dans de meilleures conditions d'utilisation, et en remaniant les lignes du chemin de fer dans un sens à peu près conforme aux vues émises il y a quelques années par notre ancien collaborateur, M. Comberousse, dont les propositions avaient pour but de permettre l'extension normale de la ville, sans aucune gêne ni barrière, et la création d'une ligne de ceinture avec de nombreuses gares aux grandes artères de pénétration.

Les deux projets exigeraient pour leur réalisation un nombre respectable de millions. Il faudrait bien, au bas mot, vingt millions pour la pénétration ou trente millions pour le second projet; il reste à apprécier si la ville de Lyon et ses heureux habitants pourraient s'offrir pareil luxe pour recueillir des avantages très réels mais peut-être hors de proportion avec les sacrifices à consentir.

SINÉD

LE PERSONNEL DES BUREAUX D'USINE ET LA LOI SUR LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

La loi sur les accidents dont les ouvriers sont victimes dans leur travail ne laisse pas que de soulever de fréquentes difficultés dans son interprétation. Un de nos confrères les mieux qualifiés pour l'étudier, la *Gazette judiciaire et commerciale de Lyon*, en a publié un commentaire très complet des plus utiles pour les industriels soumis au risque professionnel. Ne pouvant le reproduire dans son entier développement, nous nous bornons à le signaler à nos abonnés qui trouveront grand profit au point de vue du droit commercial et industriel, à suivre cette intéressante publication.

Nous pensons aujourd'hui être utiles à nos lecteurs en reproduisant la réponse au cas suivant :

« Un de nos abonnés, faisant le commerce de matériaux de construction, occupe des voituriers, des manœuvres et un contremaître pour les diriger. Tout ce personnel est assuré contre le risque professionnel.

« Si le comptable, obligé de traverser les magasins, est victime d'un accident occasionné par le travail des ouvriers, le patron est-il tenu vis-à-vis de lui des indemnités prévues par la loi ?

« Le placier voyageur, obligé parfois de chercher un client sur un chantier de construction, voyageant à bicyclette, en tramway ou en chemin de fer, peut dans l'un ou l'autre de ces cas être blessé à l'occasion de son service. Bénéficiera-t-il de la loi ? Quels sont dans ce cas les limites du risque et de la responsabilité du patron ? »

En réponse à la première partie de la question, nous ne pouvons mieux faire que de reproduire ce passage du commentaire auquel nous faisons allusion en commençant :

« Quant aux bénéficiaires de la loi, ce sont tous les ouvriers, ouvriers, employés ou employés des établissements visés par la loi, sans distinction; l'ingénieur et l'homme de peine ou l'apprenti, au même titre. Seul l'ouvrier qui travaille chez lui, à la tâche, est sans action; il est chez lui son propre patron. Suivant ce prin-

cipe, l'employé au bureau de l'usine est protégé au même titre que l'ouvrier qui travaille dans la salle des machines. On a même signalé cette conséquence de la rigueur du principe : c'est que l'employé du bureau de l'usine qui se blesserait avec son grattoir en serait indemnisé en vertu du risque professionnel. — Mais nous pensons que la loi s'appliquera seulement aux employés de bureau dont le travail se rattache intimement à l'exploitation, à la partie industrielle de l'opération. — Nous serions d'un avis différent pour les employés de magasin ou de bureaux de vente distincts de l'entreprise industrielle et formant la partie commerciale de l'entreprise. Ceux-là sont des employés de commerce et non des employés occupés dans l'industrie. » (*Gazette judiciaire*, p. 48.)

Ces principes appliqués à l'espèce signalée par notre correspondant conduisent à décider que l'employé qui travaille au bureau voisin du chantier où se manutentionnent des matériaux est protégé par la loi, tandis que le commis-voyageur placier attaché à l'entreprise, mais s'occupant du côté commercial et non occupé au bureau de l'usine, ne sera pas protégé par le risque professionnel.

Il en ressort donc que dans l'espèce le patron n'aurait aucune responsabilité vis-à-vis de son voyageur placier, lequel pourrait toujours exercer les recours du droit commun.

Néanmoins, en ce qui concerne la catégorie des employés de bureau à comprendre dans la garantie des Compagnies d'assurance, il sera prudent que leur nombre et leur emploi soient expressément spécifiés dans les polices. Autrement le chef d'industrie pourrait s'exposer, en raison du peu de précision de la loi au regard des employés, à des contestations avec son assureur.

LES APPAREILS DE SÉCURITÉ sur les Voitures de Tramways

Les accidents de tramways à Lyon, comme ailleurs, malheureusement, ne sont pas rares, et il ne semble pas que, jusqu'à présent du moins, nos Compagnies se soient préoccupées bien sérieusement d'en diminuer le nombre.

Les voitures sont bien munies d'un semblant d'appareil de sécurité, connu sous le nom de chasse-corps, mais qui serait plus justement dénommé casse-corps, étant donné sa forme en soc de charrue plus propre à séparer les corps en deux tronçons qu'à les rejeter sains et saufs de part et d'autre de la voie.

Mais, en dehors de ce procédé plutôt rudimentaire, il n'existe rien pour sauvegarder l'existence des braves piétons. C'est pourquoi nous devons savoir gré aux inventeurs qui, se substituant aux Compagnies d'exploitation, veulent bien songer à la sécurité de leurs concitoyens.

Un inventeur lyonnais, donc, a imaginé un appareil, qui paraît devoir fixer la sérieuse attention des Compagnies concessionnaires ou, à son défaut, celle des services compétents du contrôle.

Ce système, imaginé en vue de répondre aux préoccupations dont nous nous faisons l'écho, a été présenté samedi dernier, dans la salle des Réunions industrielles du Palais de la Bourse, par M. Lespinasse, président de la Société des inventeurs, devant un public d'élite d'ingénieurs et d'architectes, parmi lesquels nous avons eu le plaisir de voir plusieurs de nos édiles, notamment MM. Bizet, Cadet et Lavigne qui ne manqueront pas certainement de favoriser, pour le plus grand bien du public, l'application de pareils procédés.

Sous la présidence de M. Lavigne, M. Lespinasse a bien voulu ouvrir la séance en exposant le but et les moyens d'action de la Société des inventeurs. Cette œuvre nous paraît éminemment sociale et patriotique pourrait-on ajouter, puisqu'elle offre aux inventeurs français notamment, son appui matériel et ses con-

seils, en vue de les soutenir, de les guider et de faire aboutir des conceptions, qui, faute de moyens, pourraient ne point arriver à terme et resteraient stériles. Nous sommes donc heureux de féliciter les promoteurs de cette entreprise et de la signaler à tous ceux qui s'adonnent aux recherches, parfois si ingrates, des inventions.

Après cet exposé des plus intéressants, l'inventeur aidé de son constructeur, a exposé la théorie de son appareil et a procédé devant nous à des essais très instructifs à l'aide d'une petite voiture de tramway roulant sur une voie en minature établie sur des tréteaux.

Le tramway est mis en marche et la voiture, munie d'un appareil protecteur, suit la courbe sans fin qui forme la voie ; mais une poupée droite ou couchée se trouve sur son passage, que va-t-il se passer ? Rien de grave, le petit personnage debout est renversé mollement sur un filet élastique, ou s'il est par terre est doucement ramassé et retenu dans le cadre de l'appareil.

Celui-ci se compose, en effet, d'un double châssis, l'un vertical suspendu sur l'avant de la voiture, l'autre horizontal relié par un système de leviers articulés au précédent.

Le second châssis constitue donc une plate-forme qui peut être maintenue constamment horizontale, ou au contraire être repliée sur l'avant de la voiture contre le cadre fixe, en temps ordinaire ; il suffit alors d'une simple pression sur un levier de commande pour ramener le châssis mobile dans la position de protection.

Il faut d'ailleurs qu'en cours de route la plate-forme horizontale ne rase pas de trop près le sol, car elle serait rapidement détériorée par les contacts avec les pavés ; d'autre part, il est nécessaire qu'au moment du danger le bord de ce cadre soit au contraire amené au ras du sol, de manière à ne pas choquer le corps de la voiture.

A cet effet, la plate-forme est elle-même formée d'un cadre en deux parties articulées et disposées de telle sorte que la partie d'avant puisse s'incliner sous l'action du levier de commande, de manière à ce que le bord antérieur du cadre revienne au contact du sol.

Jusqu'ici il n'y a rien de bien nouveau, car ces sortes de filets protecteurs sont utilisées depuis longtemps en Amérique sous le nom de *fender*. On peut donc dire que l'invention actuelle n'est autre qu'un *fender* ; mais c'est un *fender* perfectionné, et voici comment.

Dans les appareils précédents, le corps rencontré n'était pas nécessairement recueilli sur le file ; il pouvait être traîné ou plutôt poussé par le *fender* et, si le patient n'était pas écrasé, il risquait fort néanmoins d'être mis très mal en point, dans cette circonstance.

Ici il en va tout autrement, car l'appareil recueille son personnage, le happe et l'entraîne pour ainsi dire d'une manière automatique, pour le remiser en lieu sûr. Ce résultat est obtenu grâce à la partie d'avant du châssis horizontal, dont la plate-forme est constituée par une toile sans fin qui joue le rôle de transporteur mécanique.

Cette toile passe sur un rouleau qui constitue le bord antérieur du cadre et dont l'axe est pourvu d'un pignon denté ; celui-ci engrène avec un second pignon porté par l'axe d'un autre rouleau placé en-dessous du premier et qui vient au contact du sol, lorsque le mécanicien agit sur le levier de manœuvre.

Supposons alors un imprudent, un impotent ou tout autre malheureux, engagé sur la voie au moment du passage de la voiture, le mécanicien appuie sur son levier, la partie antérieure du cadre mobile est abaissée et le rouleau inférieur amené au contact du sol ; celui-ci roule alors comme un cylindre compresseur et, dans son mouvement de rotation, entraîne le second rouleau qui communique à la toile son mouvement de courroie sans fin. Dans ces condi-

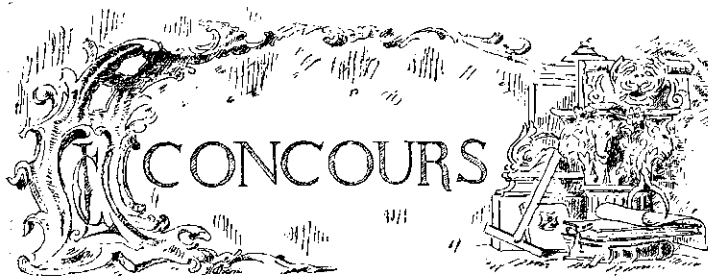
tions, le corps, si peu qu'il soit engagé sur la toile, est entraîné, soulevé et déposé doucement sur la partie fixe de la plate-forme, sans pouvoir glisser ni retomber sous les roues.

La voiture s'arrête ensuite à loisir et le voyageur en est quitte pour une légère émotion, à moins que le conducteur facétieux ne l'ait sonné et ne vienne lui réclamer le prix de sa place improvisée.

Telle est l'invention que nous avons cru utile de décrire en détail, en considération des services qu'elle est susceptible de rendre à notre population lyonnaise.

En terminant, qu'il nous soit permis d'adresser nos félicitations à l'inventeur et nos remerciements à M. Lespinasse, président de la Société, pour la complaisance et l'urbanité dont il a fait preuve dans tout le cours de cette intéressante séance.

WATTMAN.



LYON

CONSTRUCTION DE GRILLES ET PORTES MONUMENTALES DESTINÉES
A CLORE LE PARC DE LA TÊTE-D'OR

RÉSULTATS

Les opérations du Jury ont eu lieu dans les salons de l'hôtel de Ville, le mercredi 17 octobre 1900.

Les projets primés ont été classés dans l'ordre suivant :

1^{er} prix. *Etoile à cinq branches dans un cercle*, M. Charles MEYSSON, architecte à Lyon, cours de la Liberté, 38.

2^e prix. *Minium*, MM. BOUILHÈRES et DANTHON, architectes à Lyon, quai de Retz, 16.

3^e prix. *Compas et marteau*, M. Valère PERRIER, architecte à Lyon, rue Godefroy, 20.

Le Jury a décerné, en outre, une mention honorable *ex æquo*, aux trois projets portant les devises suivantes :

Epi de blé. — Deux timbres poste de 1 centime. — Un gone.

L'exposition publique des projets aura lieu dans la salle des Fêtes, à l'hôtel de Ville, pendant huit jours, du jeudi 15 au jeudi 22 octobre courant, de 11 heures du matin à 4 heures du soir.

Aux termes de l'article 12 du programme, les projets devaient recevoir, d'après leur classement, les primes suivantes :

N° 1	1000 fr.
N° 2	700 »
N° 3	300 »
TOTAL	2000 »

Mais en présence des résultats donnés par le concours, le jury a émis l'avis que l'auteur du projet classé n° 1 soit chargé de l'exécution, auquel cas ce dernier ne recevra pas la prime de 1000 fr. qui lui est attribuée, et afin de mieux tenir compte du travail des concurrents privés, il a proposé d'élever à 1000 francs le second prix et à 700 francs le troisième.

Le montant total des primes s'élèverait ainsi, en y comprenant les 600 francs que le jury a demandé de répartir aux trois mentions honorables *ex æquo*, à la somme de 2300 francs, au lieu de celle de 2000 francs prévue au programme.

L'Administration demande au Conseil municipal de ratifier ces propositions du jury et de décider que l'excédent de 300 francs

serait prélevé sur le boni résultant des rabais obtenus par la mise en adjudication des travaux. Dans le cas où ce boni ne se produirait pas, de nouvelles propositions seraient faites ultérieurement.

Dans tous les cas il y a lieu pour la Ville de payer dès maintenant aux intéressés les primes qui leur ont été attribuées par le jury.

RESPONSABILITÉS DES ARCHITECTES & DES ENTREPRENEURS

Pavage en bois. Responsabilité du propriétaire....

....ou de l'entrepreneur?

Nous trouvons dans la *Revue des tribunaux* l'intéressant article suivant :

Un propriétaire, dans un passage de porte cochère, fit établir, entre deux trottoirs en pierre, le passage de ses voitures en pavé de bois.

Le travail, fait avec soin et en matériaux de choix, fut accepté par l'architecte et livré au propriétaire, qui le mit en service,

Au bout de quelques mois, le propriétaire s'aperçut que les pavés bougeaient et semblaient être séparés les uns des autres.

En outre, il se rendit compte que chaque pavé n'adhérait pas au ciment sur lequel il était posé, et, à l'aide d'une vrille, lui permettant la préhension desdits pavés, il les retira, un à un, d'une sorte d'alvéole, ainsi qu'on arrache une dent de sa gencive.

L'emplacement du pavé était indiqué dans le ciment, mais aucune adhérence n'existait entre ces deux matériaux.

Notre propriétaire furieux actionna aussitôt et son architecte et son entrepreneur, puis une expertise fut la conséquence de cette action.

Sur place, l'expert reconnut l'inconvénient, mais il ne conclut pas à une malfaçon. Il dit seulement que le bois, placé dans un passage couvert et constamment balayé par le courant d'air, absolument trop au sec, s'était retiré sur lui-même, s'était rapetissé, en un mot, et, par un travail normal qui lui est propre, avait diminué de volume, et, suivant l'expression technique, avait joué, ce que l'entrepreneur et l'architecte ne pouvaient empêcher. Il disait encore que le propriétaire était victime de son propre choix, puisqu'il avait demandé ce mode de pavage.

L'expert ajoutait qu'il y avait aussi un manque d'entretien de la part même du propriétaire, qui aurait dû procéder, de temps à autre, à un lavage, ce qui eût empêché le retrait du bois et, conséquemment, l'inconvénient dont il se plaignait.

L'affaire ainsi rapportée par l'expert fut close par une conciliation, et ledit propriétaire, après avoir amiablement soldé les frais, se promit bien, à lui-même, de ne plus laisser sécher son pavage.

Mais, au lieu de commencer par faire le remaniement des pavés descellés et le garnissage des joints en ciment, il se contenta purement et simplement d'arroser son pavage à tel point que l'eau, trouvant un refuge dans les jours dégarnis, fit tant et tant que, cette fois, le bois très humidifié gonfla et gonfla tant que les deux trottoirs furent écartés par la poussée du bois, et brisés en plusieurs endroits, puis le pavage aux endroits où la pierre n'avait pas cédé s'était largement soulevé comme une croûte sur le plancher en fer.

Cette fois, le propriétaire fut atterré, et, n'ayant pas conscience qu'il était l'auteur seul du mal et des dégâts constatés, appela pour la deuxième fois devant la justice l'architecte et l'entrepreneur de pavage et, pour la première fois, l'entrepreneur de maçonnerie.

Il prétendait que la pierre, constituant les trottoirs, était de mauvaise qualité, que les pavés étaient défectueux, et qu'il avait été trompé sur la façon des travaux et la qualité des marchandises livrées.

Malheureusement il dut comme la première fois se rendre à l'évidence

lorsqu'un deuxième expert, commis par le tribunal, lui expliqua les causes de l'accident et, cette fois, sans insistance, il se laissa convaincre des inconvénients que pouvaient avoir les pavés trop ou trop peu arrosés, et décida leur remplacement par des pavés de grès.

Cette histoire qui semble un peu chargée, et fait songer (sans prétention littéraire), et en les plaçant plus près de nous, aux tribulations d'un Chinois en Chine, qui est cependant une preuve — car elle est véridique — que si la responsabilité des architectes, entrepreneurs et ouvriers est grande en matière de travaux, elle n'exclut pas toujours celle des propriétaires, qui doivent subir les inconvénients des choix qu'ils peuvent faire dans les ouvrages qu'ils commandent d'exécuter à leurs dits architectes, entrepreneurs et ouvriers.

C'est un soulagement pour ces derniers de ne pas être continuellement les boucs émissaires de toutes les fautes et de n'être pas chargés à tous coups de l'ensemble des péchés d'Israël !

EUGÈNE PETIT, *architecte-expert*,

Président de l'Union du bâtiment de Paris et du département de la Seine.



AVIS ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Enquêtes. — *Projet d'ouverture de la rue de Créqui* entre la place de l'Abondance et la grande rue de la Guillotière. — Les pièces de ce projet sont déposées jusqu'au 19 courant dans les bureaux de l'état civil du III^e arrondissement où les intéressés pourront en prendre connaissance. Un commissaire enquêteur recevra dans lesdits bureaux les mardi 20, mercredi 21 et jeudi 22 novembre, de midi à quatre heures, les observations ou oppositions que les intéressés auraient à produire sur l'utilité ou les inconvénients du projet dont il s'agit.

— *Prolongement de l'avenue de Saxe*, avec 27 mètres de largeur dans les quartiers de la Mouche et de Gerland, entre l'avenue des Ponts du Midi et le chemin vicinal n° 45 de la Vitriolerie à Saint-Fons, ledit projet comportant en outre la cession gratuite de plusieurs parcelles de terrain par divers propriétaires.

Les pièces de ce projet sont déposées jusqu'au 26 courant dans les bureaux de l'état civil du III^e arrondissement où les intéressés pourront en prendre connaissance. Un commissaire enquêteur recevra dans lesdits bureaux, les 27, 28 et 29 novembre, de une heure à cinq heures, les observations ou oppositions que les intéressés auraient à produire sur l'utilité ou les inconvénients de ce projet.

Partie métallique et accessoires des ponts de la Boucle et de l'Université. — L'adjudication du 1^{er} octobre n'ayant pas donné de résultats, en ce qui concerne ces travaux qui formaient le 3^e lot, pour lequel les sept concurrents en présence ont demandé des augmentations variant de 2 à 40 pour 100, l'Administration municipale a engagé des pourparlers avec la Société des Forges de Franche-Comté dont la soumission comportait une augmentation de 2 pour 100. Comme il n'est pas à prévoir qu'une seconde adjudication, qui entraînerait d'ailleurs d'assez longs délais, puisse donner des résultats plus favorables, l'Administration municipale propose au Conseil d'accepter ces propositions dont les dépenses supplémentaires seraient prélevées sur les bonis provenant des rabais obtenus dans l'adjudication des 1^{er} et 2^e lots.

Employés géomètres et entrepreneurs de Lyon. — La Société a composé comme suit son bureau pour l'année 1900-1901 : Président, M. DUCHEZ ; Vice-Président, M. PAPI ; Trésorier, M. BRIBOZ ; Trésorier adjoint, M. LEJAILLE ; Secrétaire, M. LAFFONT ; Secrétaire adjoint, M. QUENTIN ; Administrateur, M. CHEVRIER.

L'industrie du bâtiment à Lyon en 1899. — La Chambre de commerce vient de publier une note très intéressante sur la situation de l'industrie du bâtiment à Lyon pendant le dernier exercice :

La grande activité dont jouissait l'industrie des travaux privés a semblé devoir se ralentir un peu sur la fin de l'année 1899 ; ce fléchissement semblerait annoncer pour 1900 une campagne moins favorable que les précédentes.

La mairie de Lyon a donné 245 autorisations pour constructions neuves, contre 210 octroyées l'année précédente, soit une augmentation de 35 autorisations.

Les demandes pour réparations diverses (blanchiments, crépisages, etc.) se sont élevées à 3.397 au lieu de 3.118 pour l'exercice précédent, soit une différence en plus de 179.

La construction a continué à être très active dans les communes constituant la banlieue de la ville de Lyon, et Villeurbanne, notamment, a vu s'édifier un nombre considérable d'immeubles.

En résumé, l'industrie du bâtiment a bénéficié d'une très grande activité pendant l'exercice écoulé.

A propos des grilles du parc de la Tête-d'Or. — Le *Lyon Républicain* d'aujourd'hui publie dans sa « Tribune publique » la communication suivante, que nous reproduisons à titre documentaire :

« On nous prie de publier la protestation suivante :

« 1^o Il était stipulé au programme que le concours était entre « architectes lyonnais. Or, c'est précisément le seul concurrent « étranger qui est classé premier.

« 2^o Le concours primé est le plagiat des grilles du parc Monceau, à Paris (M. Davioud, architecte).

« 3^o Il n'y a pas eu d'exposition avant le jugement des concours, « ce qui se fait toujours. Pourquoi ?

« PLUSIEURS CONCURRENTS. »

Les accidents du travail. — Le Comité consultatif des assurances contre les accidents du travail vient de décider que les *marchands de fer en gros* sont assujettis à la loi.

Société d'assistance confraternelle des architectes français. — Le Conseil de la Société d'assistance confraternelle des architectes français a constitué son bureau comme suit :

Président : M. Frantz Blondel, Versailles.

Vice-présidents : M. Marmottin, M. Frantz Jourdain, Paris.

Secrétaire général : M. Bouhon, Paris.

Secrétaire adjoint : M. Berthelot, Senlis.

Trésorier : M. Poupinel, Paris.

Trésorier adjoint : M. Gaillan, Paris.

Récompenses décernées aux ouvriers employés par le Syndicat des Entrepreneurs de travaux publics. — MM. les Membres du Syndicat des entrepreneurs des travaux publics sont priés de vouloir bien adresser, 10, faubourg Montmartre, à Paris, avant le 23 novembre courant leurs propositions de récompenses à accorder, par le Syndicat, à leurs vieux serviteurs, ouvriers ou employés.

Chaque proposition doit contenir les renseignements ci-après absolument indispensables et qui devront être d'une exactitude rigoureuse.

1^o Nom, prénoms, âge et lieu de naissance du candidat ;

2^o Profession ;

3^o Temps de service chez le patron qui fait la proposition ;

4^o Services antérieurs ;

5^o Indiquer s'il est célibataire, marié ou veuf ;

6^o Nombre d'enfants : mariés, non mariés, au-dessus et au-dessous de 16 ans.

Nota. — Ceux des candidats qui auraient plus de trente ans de service dans la même maison, seront, sur la demande de leur patron, proposés pour la médaille accordée par le Gouvernement.

Distinctions honorifiques. — Il a été remarqué qu'à l'occasion de l'inauguration du monument Carnot par le Président de la Répu-

bligue, aucune décoration civile n'a été décernée dans la Légion d'honneur. Contrairement à l'usage, l'architecte ni le sculpteur n'ont reçu aucune distinction. Quelques palmes académiques ont été remises, entre autres à M. Bailly, architecte. M. Gillet, fabricant de produits céramiques a été fait chevalier du Mérite agricole.

DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

Du 5 au 14 Novembre.

LYON

Chemin des Pins, 71. — Villa. — Propriétaire, M. A. Maigre, avenue Félix-Faure, 135. — Architecte, MM. Boyer et Lacombe, rue Charlet, 60.

Rue de Toulon. — Maison de rapport. — Propriétaire, M. Maillot, route de Vienne, 88. — Architecte, M. Bernard, route de Vienne, 74.

Grande rue de la Guillotière, 80. — Maison de rapport. — Propriétaire, M. Germain, grande rue de la Guillotière, 91. — Architecte, M. Cuny, rue Paul-Bert, 351.

Rue Paul-Bert, 232. — Maison de rapport. — Propriétaire, M. Bonney, adresse précitée. — Architecte, M. Cuny, rue Paul Bert, 351.

Chemin de Serin à la Croix-Rousse. — Bâtiments d'usine. — Propriétaires, MM. Gillet et fils, quai de Serin, 9.

Boulevard du Nord. — Hôtel. — Propriétaire, M. Bourjaillat, cours Gambetta, 13. — Architecte, M. Delorme, avenue de Saxe, 137.

Grande rue de Monplaisir, 20. — Maison d'habitation et bâtiment annexe. — Propriétaire, M. Declinard, adresse précitée.

SAINT-ETIENNE

Rue Palluat-de-Besset. — Maison. — Propriétaire, M. Rullière.

Place Bellevue, 8. — Reconstruction d'une maison. — Propriétaires, demoiselles Jullien et Garnier.

Chemin de Châteaureux. — Maison. — Propriétaire, M. Lombard.

RÉSULTATS DES ADJUDICATIONS

Rhône. — 5 novembre. — *Mairie de Lyon.* — Services municipaux. Construction d'un égout du 2^e type, cours d'Herbouville, entre la montée Rey et la place de la Boucle. — Soumissionnaires : MM. Boureyre 1 p. 100. — Lepetit, 2 p. 100. — Legros, 4 p. 100. — Adj., M. Louis Taboury, entrepreneur, 14, rue Calas, 8 p. 100 de rabais.

MISES EN ADJUDICATION

Rhône. — Lundi 3 décembre, à partir de 9 heures du matin. — *Préfecture.* — Asile départemental d'aliénés du Rhône, à Bron (Rhône). — Fournitures et approvisionnements nécessaires pendant l'année 1901, en 35 lots.

18^e lot. Bois à brûler, 50 stères ; fagots, 12.000 unités.

25^e lot. Brocs en fer, 50 unités ; assiettes creuses fer, 300 ; cuillers et fourchettes fer, 600 ; timbales fer, 300 ; plats ronds, fer émaillé, 1 personne, 50 ; 2 personnes, 50 ; 3 personnes, 50 ; 4 personnes, 40 ; 6 personnes, 20, 8 personnes, 5 ; couteaux de table bout rond, 15 douzaines ; grandes marmites fer de 23 k., 7 ; bassines fer forgé, hautes, de 7 kil., 5 ; bassines fer forgé basses, de 3 à 500 kil., 10 ; lanternes fer-blanc et lampions, 20 ; bidons fer-blanc, de 3 à 6 litres, 10.

28^e lot. Paille de fer, 500 kilogrammes ; éponges pressées, 20 ; cristaux de soude, 100 ; essence de térébenthine, 1 200 ; chlorure de chaux, 500 ; poudre insecticide Vicat, 20 ; huile de lin, 100 ; acide muriatique, 200 ; blanc de Troyes, 200 ; alcool dénaturé, 100 litres ; alcool à 95 degrés, 300 ; gazoline, 50 ; céruse broyée, 100 ; noir de fumée, 15 ; mastic au minium, 30 ; terre d'Ambre naturelle, 10 ; terre de Sienne naturelle, 10 ; terre de Sienne calcinée, 10 ; ocre rouge, 10 ; ocre jaune, 10 ; siccatif xérochrôme, 15 ; colle Totin, 30 kilogrammes ; colle forte, 50 ; minium de plomb, 60 ; vert anglais, 5 ; vernis copal, 10 litres ; brun Van Dyck, 20 kilogrammes ; bleu outremer, 5 ; carbonate de soude Solvay en sacs de 100 kilogrammes, 7000 ; hypochlorite de soude en bonbonne de 40 kilogrammes, 400 litres ; silicate de soude en tonneaux, 400 kilogrammes ; cire jaune, 400.

29^e lot. Ciment prompt de Grenoble, 3000 kilogrammes ; ciment portland Vicat, 3500 ; chaux hydraulique légère, 100.000 ; chaux hydraulique lourde, 3000 ; chaux grasse, 60 hect. ; plâtre de Bourgogne, 5000 kilogrammes ; tuiles creuses, 3000 unités ; tuiles de Bourgogne, rouges, 3000 ; tuiles faïtières, 2000 ; plots blancs, 3000 ; briques plates pour galandage, 2000 ; tuiles de Bourgogne rouges 1/2, 3000.

3^e lot. Planches sapin 1^{er} choix de 0,035, 50 mètres ; de 0,03, 300 ; de 0,027, 300 ; feuilles sapin, 1^{er} choix de 0,15, 500 ; esseliers, 0,05 x 13, 3 douzaines ; esseliers, 0,055 x 11, 1 ; tras, 0,09, 3 ; lambourdes, 0,07, 200 unités ; planches sapin, 2^e choix, 0,027, 100 mètres ; feuilles, 0,02, 50 ; feuilles, 0,015, 150 ; plan-

ches chêne, 1^{er} choix, 0,03, 50 ; 0,02, 50 ; plateaux noyer, 0,06, 10 ; planches 0,03, 10 ; feuilles, 0,015, 10 ; planches peuplier, 0,030, 100 ; feuilles peuplier, 0,015, 00 ; planches peuplier, 2^e choix, 0,13, 3 ; feuilles peuplier, 0,02, 50 ; planches Fayard, 0,06, 50 ; planches frêne, 0,06, 100 ; rais accacis, 0,08, 200 unités ; liteaux pour couvertures, 500 m. lin ; Liteaux pour plafonds, 25 paquets.

Les adjudicataires domiciliés hors de Lyon ou de Bron, devront se faire représenter par un fondé de pouvoir habitant l'une de ces localités, muni d'une procuration sur papier timbré.

Tout soumissionnaire à une fourniture devant s'élever à 1000 fr. et au-dessus versera, préalablement, à la caisse du receveur de l'Asile, une somme en numéraire de 400 fr., à titre de dépôt provisoire. Par exception, les soumissionnaires des 1^{er}, 2^e et 6^e lots, devront déposer la somme de 3.000 fr. Les soumissionnaires auront à joindre à leurs soumissions : 1^o leur patente (sauf pour les producteurs admis à soumissionner les 2^e, 3^e, 4^e, 6^e, 10^e, 14^e, 15^e, 16^e, 18^e et 24^e lots ; 2^o un récépissé constatant, s'il y a lieu, qu'ils ont opéré le dépôt provisoire énoncé ci-dessus ; 3^o un certificat de moralité et de solvabilité.

Un exemplaire du cahier des charges est déposé à la préfecture (2^e division, 2^e bureau), et un autre au bureau de l'Economat à l'Asile, avec les types ou échantillons de toutes les fournitures. On peut en prendre connaissance tous les jours non fériés, à la préfecture, de 9 heures du matin à 5 heures du soir ; et à l'Asile, de 9 heures à 11 heures du matin et de 2 à 5 heures du soir.

Rhône. — Lundi 10 décembre, 2 h. 1/2. — *Mairie de Lyon.* — Fourniture et entretien des clôtures en bois, treillages, etc., dépendant du service municipal de la voirie, du 1^{er} janvier 1901 au 31 décembre 1905. L'importance de l'entreprise est évaluée approximativement à 4.000 fr. par an. Le cautionnement de garantie est fixé à 200 fr.

Pièces à produire : 1^o certificat du maire de la localité, ayant moins d'un an de date, constatant que le soumissionnaire est de bonnes vie et mœurs et qu'il est patenté pour l'exercice de sa profession ; 2^o certificat, sur papier timbré, délivré par un architecte ou un ingénieur connu et attestant les capacités professionnelles du soumissionnaire. Ce certificat ne devra pas avoir plus de trois mois de date. La valeur des certificats produits sera appréciée par les membres du bureau procédant à l'adjudication, lesquels, en vertu de leur pouvoir discrétionnaire, prononceront le refus ou l'acceptation de ces certificats, sans aucun recours de la part de l'entrepreneur évincé ; 3^o récépissé délivré par M. le Receveur municipal et constatant la mise en dépôt, à titre de cautionnement provisoire, de la somme de 200 fr.

Ce dépôt de garantie, qui ne devra être versé que pendant la période de vingt-quatre heures précédant l'heure de l'adjudication (délai compté d'heure à heure), est d'une rigoureuse nécessité, aucun dépôt en numéraire ne pouvant être reçu par la Commission au moment de l'adjudication.

Le cahier des charges est déposé à la Mairie de Lyon (bureau des renseignements), où chacun sera admis à en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à 5 h. du soir.

Loire. — Dimanche 25 novembre, 2 heures. — *Mairie de Moingt.* — Travaux communaux. Construction d'un pont sur la rivière le Moingt pour le passage du chemin rural de Moingt à Saint-Thomas-la-Garde. Montant des travaux 5000 fr. Cautionnement 100 fr. Visa huit jours avant l'adjudication, par M. Gabiand, commis de l'hydraulique agricole, à Montbrison, chargé de la direction des travaux.

Renseignements à la mairie.

Saône-et-Loire. — Vendredi 14 décembre, 1 h. 1/2. — *Préfecture.* — Service vicinal. Entretien des chemins vicinaux de grande communication et d'intérêt commun. Cylindrages à vapeur. Entreprise, bail de 5 ans (1901, 1902, 1903, 1904 et 1905). Estimation de la dépense annuelle, 30 000 tonnes kilométriques de parcours sur matériaux à cylindrer, à 0 fr. 20 la tonne, 60.000 fr. ; 2.500 kilomètres de parcours en dehors des rechargements, à 1 fr. 80 le kilomètre, 4.500 fr. Estimation de la dépense annuelle, 64.500 fr. Le montant du cautionnement provisoire à verser est de 3.000 fr.

Pièces à produire : 1^o certificat de capacité n'ayant pas plus de trois ans de date, délivré par un homme de l'art, et visé par M. Tourtay, ingénieur en chef du département, place Saint-Vincent, 13, à Mâcon, huit jours au moins avant l'adjudication ; les travaux mentionnés audit certificat devront avoir été faits dans les dix dernières années ; 2^o certificat du directeur de la Caisse des Dépôts et Consignations, ou de ses préposés, constatant le versement dans sa caisse d'un cautionnement provisoire de 3.000 fr.

Les pièces d'adjudication seront communiquées aux entrepreneurs tous les jours, excepté les dimanches et jours fériés, de 9 à 11 heures du matin et de 1 à 5 heures du soir : 1^o dans les bureaux de la préfecture (3^e division) ; 2^o dans les bureaux de M. Lacroix, ingénieur ordinaire, rue Rambuteau, 3, à Mâcon ; 3^o dans les bureaux de M. Labbaye, ingénieur ordinaire, rue aux Fèvres, 67, à Châlon ; 4^o dans les bureaux de M. Pariset, conducteur faisant fonctions d'ingénieur ordinaire, rue de la Condemine, à Charolles ; 5^o dans les bureaux de M. Aubert, sous-ingénieur, à Louhans ; 6^o dans les bureaux de M. Gérard, sous-ingénieur, rue de la Grille, 32, à Autun.

Ministère de la Guerre. — Samedi 8 décembre, 2 h. — *Mairie de Saint-Etienne.* — Service du génie. Cofferie de Saint-Etienne. Place de Saint-Etienne. Entretien des bâtiments militaires de 1901 à 1903. Le samedi 8 décembre 1900, à 2 heures du soir, à la mairie de Saint-Etienne (salle des Prud'hommes), adjudication sur soumissions cachetées du 2^o lot des travaux d'entretien des bâtiments militaires de Saint-Etienne de 1901 à 1903.

Les pièces du marché peuvent être consultées dans les bureaux du génie, caserne Rullière, à Saint-Etienne, tous les jours non fériés, de 8 à 11 heures du matin et de 2 à 5 heures du soir.

(La suite page 263.)

TRAVAUX EN COURS D'EXÉCUTION

SITUATION ET NATURE DE L'IMMEUBLE PROPRIÉTAIRES	ARCHITECTES	ENTREPRENEURS
I^{er} ARRONDISSEMENT		
<i>Rue Ste-Clotilde, 5.</i> Maison de rapport. M. X.	M. Martinon, 119, rue de Sèze.	Maçonnerie, M. Pénaud, rue du Mail, 14; charpente, M. Démontez, rue de Grimée, 10; pierre de Villebois, MM. Métraz frères; pierre blanche, M. Gamondès, avenue Piaton, 40; plâtrerie-peinture, M. Pénaud, rue du Mail, 14; menuiserie et serrurerie, M. Démontez, rue de Grimée, 10. — <i>Intérieur.</i>
<i>Rue J.-B.-Say, 3.</i> Exhaussement. Maison M. Geay.	M. Martinon, 119, rue de Sèze.	Maçonnerie, M. Grange, rue Laurencin, 1; charpente et menuiserie, M. Chol, rue Pelletier, 9; ferblanterie, M. Martinon, rue du Bon-Pasteur, 43; plâtrerie-peinture, les fils de J. Tauty, rue Tronchet, 9; serrurerie, M. Guimet, rue du Mail, 3. — <i>Intérieur.</i>
<i>Quai Saint-Vincent, 56-57.</i> Maison. C ^{ie} immobilière, 1 ^{er} arrondissement.	M. Clermont, rue Neuve, 17.	Maçonnerie, M. Fessetaud, rue Vauban, 81; charpente, M. Chol, rue Pelletier, 9; serrurerie, M. Bajard, rue des Remparts-d'Ainay, 44; pierre de taille, M. Vial, quai des Etroits, 6, et Société des carrières de Villebois, rue de la Bourse, 4. — <i>4^e étage.</i>
<i>Place de la Martinière.</i> Maison. C ^{ie} immobilière, 1 ^{er} arrondissement.	M. Clermont, rue Neuve, 17.	Maçonnerie, M. Fessetaud, rue Vauban 81; charpente, M. Chol, rue Pelletier, 9; serrurerie, M. Bajard, rue des Remparts-d'Ainay, 44; pierre de taille, M. Vial, quai des Etroits, 6, et Société des carrières de Villebois, rue de la Bourse, 4. — <i>3^e étage.</i>
III^e ARRONDISSEMENT		
<i>Avenue de Saxe, r. Dunoir, rue Pierre-Corneille et rue Servient.</i>	M. Giroud, rue du Peyrat, 12.	Maçonnerie, MM. Taton frères, cours Gambetta, 60; charpente, M. Chapel, chemin de Bellecombe, 95; serrurerie, M. Brizon, rue de Sèze, 118; plâtrerie, M. Thibaud, rue Sainte-Hélène, 19; menuiserie, M. Hatton, quai Fulchiron, 37; décoration, M. Flachet, rue de Vendôme, 197; peinture, M. Catinaud, rue de Sèze, 25; sculpture, M. Pierre Devaux, rue Bugeaud, 64. — <i>Intérieur.</i>
<i>Rue de la Buire, angle rue de l'Abondance.</i> Maison de rapport. M. Rouchon.	M. Giroud, r. du Peyrat, 12.	Maçonnerie, MM. P. Rouchon et Desseauve frères, rue Servient, 6; serrurerie, M. Brizon, rue de Sèze, 118; plâtrerie-peinture, M. Catinaud, rue de Sèze, 25; charpente, M. J. Bogey, rue Rabelais, 98. — <i>Intérieur.</i>
<i>Rue de la Buire. Mais. de rap.</i> M. Catinaud.	M. Giroud, rue du Peyrat, 12.	Maçonnerie, MM. P. Rouchon et Desseauve frères, rue Servient, 6; serrurerie, M. Brizon, rue de Sèze, 118; plâtrerie-peinture, M. Catinaud, rue de Sèze, 25; charpente, M. Grépat, rue d'Alsace, 75. — <i>Intérieur.</i>
<i>Rue de la Buire. Mais. de rapport.</i> M. Hatton.	M. Giroud, rue du Peyrat, 12.	Maçonnerie, MM. P. Rouchon et Desseauve frères, rue Servient, 6; serrurerie, M. Brizon, rue de Sèze, 118; plâtrerie-peinture, M. Catinaud, rue de Sèze, 25; charpente, M. Gagnieu, rue Magenta, 56. — <i>Intérieur.</i>
<i>Rue de la Buire. Maison.</i> Mougéol, rue Tête d'Or.	M. Pras, 80, rue Vendôme.	M. Mougéol, entrepreneur. — <i>Couverture.</i>
<i>Rue de la Caille. Maisons jumelles.</i> M. Lebrun.	M. Martinon, 119, rue de Sèze.	Maçonnerie, M. Lebrun, rue Gêrente, 28; charpente, M. Paret, rue Sébastopol, 72; zinguerie, M. Martinon, rue Boileau, 47. — <i>Intérieur.</i>
<i>Rue de la Caille. Villa.</i>	M. Martinon, 119, rue de Sèze.	Maçonnerie, M. Lebrun, rue Gêrente, 28; charpente, M. Comte, rue Béchevelin, 72; menuiserie, M. Gabella, cours Vitton prolongé, 129; zinguerie, M. Martinon, rue Boileau, 47; plâtrerie-peinture, M. Legros, rue Duguesclin, 255; serrurerie, M. Decourt, rue Masséna, 92. — <i>Intérieur.</i>
<i>Rue Raulin</i> Maison M. Brizon.	M. Fanton, 101, rue Duguesclin.	Maçonnerie, M. Pétavitt, rue Boileau, 124 bis; charpente, M. Comte, rue Béchevelin, 97; serrurerie, M. Brizon, rue de Sèze, 118. — <i>Intérieur.</i>
<i>Chem. des Pins, 33.</i> Usine MM. Bertrand.	M. Rostagnat, rue de la Répub., 83.	Maçonnerie, MM. Paufigue frères, rue Grôlée, 13; charpente, MM. Maire et Cloud, cours Lafayette, 241; serrurerie, M. Bissuel, place Kléber, 3; zinguerie, MM. Delogé frères, rue de Fleurieu, 6; chaudière, MM. Buftaud et Robatel, chemin de Baraban; menuiserie, M. Pansu. — <i>Intérieur.</i>
<i>Route de Vienne, 7.</i> Maison à loyer et usine. Société lyonnaise de constructions immobilières, 1, c. Gambetta.	MM. Comte et Lambert, 1, c. Gambetta.	Maçonnerie, MM. Canque et Dubayle, grande rue de Monplaisir, 133; charpente, M. Tourret, rue Bellecombe; menuiserie, MM. Montagne et Paillet; serrurerie, MM. Bernard et Cie, rue Duguesclin; plâtrerie-peinture, M. Ferla, chemin des Chevaucheurs; ciments, MM. Brunet et Marleix, rue Servient; ferblanterie, MM. Viviant, Clair et Marmonnier, rue de la Part-Dieu, 22; fumisterie, M. Veuillet, cours de la Liberté; pierre blanche, M. Jammès, rue Dumoulin. — <i>Intérieur.</i>
<i>Route d'Heyrieux, 6.</i> Maisons à loyer.	MM. Comte et Lambert.	Mêmes entrepreneurs, à l'exception de MM. Montagne et Paillet, qui sont remplacés comme menuisiers par M. Fouqueteau, et de M. Jammès. — <i>Intérieur.</i>
<i>Rues de Marseille et Chevreul.</i> M. Perron, avenue des Ponts.	MM. Comte et Lambert, 1, c. Gambetta.	Maçonnerie, M. Peix, rue de la Lône; charpente, M. Eugène Comte, rue Béchevelin, 72; serrurerie, M. Devier, rue Parmentier; menuiserie, M. Beaujan, rue Boileau, 227. — <i>Intérieur.</i>
<i>Chemin des Cures.</i> Chantier et maison d'habitation. M. E. Comte, r. Béchevelin.	MM. Comte et Lambert, 1, c. Gambetta.	Maçonnerie, MM. Broussas et Clet, avenue de Saxe; serrurerie, M. Brizon, rue de Sèze, 118; charpente, M. Eug. Comte, rue Béchevelin, 72. — <i>Terrassements.</i>
<i>Chemin des Cures. Villa.</i> M. Ginot.	MM. Comte et Lambert, 1, c. Gambetta.	Maçonnerie, M. Bouchet, rue Sébastien-Gryphe, 147; charpente, M. Paret, chemin Sébastopol, 64; menuiserie, M. Pontey, rue Turbil, 9 bis; peinture-plâtrerie, M. Baud. — <i>Intérieur.</i>
<i>Chemin des Pins.</i> Maison. M. Roux.	MM. Comte et Lambert.	Entrepreneur général, M. Ginot, cours Henri, 25. — <i>Terrassements.</i>
<i>Rue Saint-Michel, 51.</i> M. Gimond, rue Mercière, 30.	M. Cuny, 64, rue de l'Hôtel-de-Ville.	Maçonnerie, M. Chatoux, avenue du Parc-d'Artillerie, 5; charpente, M. Chevron, rue de Marseille, 37; serrurerie, M. Gimond; terrassement, M. Soly, cours Gambetta 130. — <i>Intérieur.</i>
<i>Rue Rachais.</i> Mais. M. Decourt, rue Masséna, 92.	M. Blein, cours de la Liberté, 74.	Maçonnerie, M. Foraz, rue Saint-Côme, 9; serrurerie, M. Decourt, charpente, M. Paret, cours Gambetta, 17; fourniture de taille, la Fourmi et Société de Villebois, rue de la Bourse, 4; taille de la Grive, M. Chemin, à la Grive. — <i>Intérieur.</i>
<i>R. de la Buire, de l'Abondance et du Lac.</i> Atel et bureaux d'imp. M. Sézanne.	M. Blein, cours de la Liberté, 74.	Entrepreneur général, M. Sautour. — <i>Intérieur.</i>
<i>Rue St-Jérôme, 7.</i> Maison de rapport. Société des toitures-coupoles.	M. Blein, cours de la Liberté, 74.	Maçonnerie, M. Peix, avenue de Saxe, 280. — <i>1^{er} étage.</i>
<i>Rue des Petites-Sœurs, 18.</i> Maison. M. Bocquin.	M. Laureçon, 10, cours Gambetta.	Maçonnerie, M. Breton, rue Paul-Bert, 13. — <i>Intérieur.</i>

SITUATION ET NATURE DE L'IMMEUBLE PROPRIÉTAIRES	ARCHITECTES	ENTREPRENEURS
Route de Vienne, 96. Maison de rapport. M. Caton, route de Vienne, 98.	M. Bernard, route de Vienne, 74.	Terrassement et maçonnerie, M. Boisdevésy, route de Vienne, 67; charpente, M. Michard, grande rue de Monplaisir; fumisterie, M. Jéry, rue de Marseille; marbrerie, M. Poly, rue des Asperges; carrelage, MM. Perrusson et Desfontaines, quai Pierre-Scize, 85. — <i>Intérieur</i> .
Route de Vienne, 126. Mais. de rapp. M. Goddet.	M. L. Cumin, r. de Vénissieux, 51.	Entrepreneur général, M. Pérol, rue de Montagny. — <i>Distributions intérieures</i> .
Route de Grenoble (Bron). Café et maison de rapport. M. Sentet.	MM. Comte et Lambert, 1, c. Gambetta.	<i>Terrassements</i> .
Rue Saint-Honoré. Villa. M. Antoine Lumière.	MM. Alex et Boucher, 80, rue Molière.	Maçonnerie, M. Baudin, rue Félix-Jacquier, 21; charpente, M. Lafosse, avenue des Ponts, 149. — <i>Intérieur</i> .
Cours Lafayette prol., 58. M. Jullien, St-Genis-Laval.	M. Curny, 64, rue de l'Hôtel-de-Ville.	Maçonnerie, M. Pénelon; pierre blanche, M. Vial, quai des Étroits, 7; charpente, M. Bonnaud, avenue de Saxe, 312; serrurerie, M. Gimond, rue Mercière, 30; menuiserie, M. Lobietti, rue d'Aguesseau, 3; plâtrerie, M. Catinaud, rue de Séze, 25. — <i>Couverture</i> .
Chemin de l'Eglise. M. Taihe.	M. Curny, 64, rue de l'Hôtel-de-Ville.	Maçonnerie, M. Taihe, chemin de la Villette, 79 bis. — <i>Intérieur</i> .
Rue Sébastien-Gryphe, 154. Maison à loyer. M. Perron.	M. Pras, 80, rue Vendôme.	MM. Nauche frères, rue Rachais, 14. — <i>Exhaussement</i> .
Avenue des Ponts, 27. Maison à loyer. M. Perron.	M. Pras, 80, rue Vendôme.	MM. Nauche frères, rue Rachais, 14. — <i>Exhaussement</i> .
Avenue des Ponts, 32 bis et 34. Exhaussement, 4 étages. M. Perron.	M. Pras, rue Vendôme, 80.	Maçonnerie, MM. Nauche frères, rue Rachais, 14. — <i>Intérieur</i> .
Rue Cavenne et rue des Trois-Pierres. Maison de famille. Société des maisons de familles.	M. Chomel, quai de Retz, 10.	Maçonnerie, M. Vertadier, rue du Plat, 15; charpente, M. Ortolland, chemin de Bellecombe, 71; pierre de la Grive, M. Perrin, à la Grive (Isère); pierre de Villebois, M. Péju, à Porcieu (Isère); pierre blanche, M. Besson, rue de Vendôme, 268; serrurerie, M. Bissuel, place Kléber, 3; menuiserie, M. Dumont, rue de l'Annonciade, 30; plâtrerie-peinture, Société des Entrepreneurs. — <i>Intérieur</i> .
Rue d'Heyrieu, 6. Maison. M. Gartelle.	M. Oligati, avenue de Saxe, 229.	Maçonnerie et ciments, MM. Albert et Hugon, rue Boileau, 300; charpente, M. J. Bogey, rue Rabelais, 90; serrurerie, M. Bernard, rue du Pensionnat, 6; plomberie, MM. veuve Pétavet et fils et Bénassy, rue Godfroy, 5; menuiserie, MM. Montagne et Paillet, rue Chaponnay, 105. — <i>Intérieur</i> .
Rue Garibaldi, 147. Maison de rapport. M. Clavel père.	M. Clapot, 27, rue Sainte-Hélène.	Maçonnerie, M. Jammet, cours d'Herbouville, 40; pierre de Villebois, M. Percherancier, 42, rue de Marseille; charpente, M. Lebayle, rue du Colombier, 25; serrurerie, M. Boyer, cours Charlemagne, 38. — <i>4^e étage</i> .
Rue de Miribel. Maison. M. Blanchelande.	M. L. Cumin, r. de Vénissieux, 51.	Maçonnerie, M. Jouhet, à Vénissieux. — <i>Distributions intérieures</i> .
Cours Gambetta, 144-146-148. Maisons. M. Guillot.	M. Boistard, rue Servient, 5.	Maçonnerie et fouilles, M. Guillot, rue de la Vierge-Blanche, 5; pierre blanche, M. Barthélemy, pierre dure, M. Vinard. — <i>1^{er} étage pour le 144 et 146, fondations pour le 148</i> .
Avenue de Saxe, 170. Maison. M. Paccard.	M. Curny, 64, rue de l'Hôtel-de-Ville.	Terrassements, M. Soly, cours Gambetta, 130; maçonnerie, M. Pétavet, rue Boileau, 124; pierre de Villebois, la Fourmi; charpente, M. Bonnard; serrurerie, M. Paccard, place Bellecour, 21; pierre de la Grive, M. Perrin; pierre blanche, M. Pomparat. — <i>3^e étage</i> .
Avenue de Saxe, 172. Maison. M. Bonnaud.	M. Curny, 64, rue de l'Hôtel-de-Ville.	Terrassements, M. Soly; maçonnerie, MM. Grange frères; charpente, M. Bonnaud.
Rue de Bonnel, 41. Maison. M. Pansu.	M. Curny.	Terrassements, M. Soly, cours Gambetta, 130; maçonnerie, M. Pétavet, rue Boileau, 124; pierre de Villebois, M. Péju; pierre blanche, M. Charpeston; charpente, M. Sage; serrurerie, MM. Paccard père et fils, rue Saint-Joseph, 1. — <i>2^e étage</i> .
Rue Pierre-Corneille, 107. Maison. M. Pétavet.	M. Curny.	Terrassements, M. Soly, cours Gambetta, 130; maçonnerie, M. Pétavet, rue Boileau, 124; pierre de Villebois, Société de Villebois; pierre blanche, MM. Motte et Portalis; charpente, M. Grépat; serrurerie, MM. Paccard père et fils, rue Saint-Joseph, 1. — <i>2^e étage</i> .
Rue Pierre-Corneille, 105. Maison. M. Crozat.	M. Curny.	Terrassements, M. Soly, cours Gambetta, 130; maçonnerie, M. Pétavet, rue Boileau, 124; pierre de Villebois, M. Percherancier; charpente, M. Bonnaud; serrurerie, MM. Paccard père et fils, rue Saint-Joseph, 1. — <i>2^e étage</i> .
Rue Pierre-Corneille, 103. Maison. M. Bonnardel.	M. Curny, 64, rue de l'Hôtel-de-Ville.	Terrassements, M. Soly, cours Gambetta, 130; maçonnerie, M. Bonnardel; pierre de Villebois, M. Morel; charpente, M. Sage, route de Genas, 82; serrurerie, MM. Paccard père et fils, rue Saint-Joseph, 1. — <i>3^e étage</i> .
Chemin des Sablonniers, 4. Bâtiment. M. Collombet.	M. Gille, 51, r. de l'Hôtel-de-Ville.	Maçonnerie, M. Simon; charpente, M. Despeyroux fils; menuiserie, M. Goguet; plâtrerie-peinture, M. Delporte; serrurerie, M. Collombet. — <i>1^{er} étage</i> .
Rue Commandant-Dubois. Exhaussement et restauration. M. Chambosse.	M. Oligati, avenue de Saxe, 229.	Maçonnerie et taille, M. Perol, cours Gambetta, 39; ciments, M. Jamot, rue de la Part-Dieu, 84; charpente, M. Grépat, rue d'Alsace, 75; plâtrerie et peinture, M. Aimone, 2, rue Laurencin; zinguerie et plomberie, MM. Clair, Viviant et Marmonier, rue de la Part-Dieu.
Rue de Toulon. Maison de rapport. M. Maillot, route de Vienne, 90.	M. Bernard, route de Vienne, 74.	Maçonnerie, M. Pérol, à Vénissieux; pierre de taille et pierre tendre, M. Percherancier, rue de Marseille; serrurerie, M. Cailliet, route de Vienne, 76; charpente, M. Bogey, rue Rabelais; pierre de Saint-Cyr, M. Courtois. — <i>1^{er} étage</i> .
Rue de Cronstadt. Maison de rapport. M. Blanchard, 6, cours Lafayette.	M. B. Bernard, 74, route de Vienne.	Maçonnerie, M. Tarade, rue de Marseille; charpente, M. Lafosse, avenue des Ponts. — <i>Travaux intérieurs</i> .
Bulev. de l'Artillerie, 6. Maison de rapport. M. Cabaton.	M. L. Cumin, r. de Vénissieux, 51.	Maçonnerie, M. Petit, route de Vénissieux, 180; charpente, M. Paret, rue Sébastopol, 72; menuiserie, M. Blachon, route de Vénissieux, 74; plâtrerie-peinture, MM. Boscarolo et Morera, au Moulin-à-Vent. — <i>Intérieur et dépendances</i> .
Route de Vénissieux, 74. Mais. d'habit. M. Greppo.	M. L. Cumin, r. de Vénissieux, 51.	Entrepreneur général, M. Félix Petit, route de Vienne, 180. — <i>Fondations</i> .
Rue Masséna, 21. Maison de rapport. M. Brizon.	M. Fanton, 101, r. Duguesclin.	Maçonnerie, MM. Rouchon et Desseauve, rue Boileau, 142. — <i>Fondations</i> .

SITUATION ET NATURE DE L'IMMEUBLE PROPRIÉTAIRES	ARCHITECTES	ENTREPRENEURS
Villeurbanne. Cours Lafayette prol., 135. Réparation et transformation d'une usine. MM. Ginot et Lorrin.	M. Audouard, c. Lafayette prol., 135.	Maçonnerie, M. Martin, rue de la Reconnaissance, à Villeurbanne; charpente, M. Cerisier, rue Inkermann, n° 34; menuiserie, M. Sage, à Montchat; serrurerie, MM. Guiffroy et Margarita, cours Lafayette prolongé, 153; plâtrerie, M. Pouyade, chemin de la Gravière, Villeurbanne; ferblanterie, M. Meunier, route de Cremieu, Villeurbanne.
Villeurbanne, c. Lafayette prol., 121. M. Chambon.	M. Curny, 64, rue de l'Hôtel-de-Ville.	Pierres de taille, M. Chambon, cours Lafayette prolongé, 123; maçonnerie, M. Joly; charpente, M. Paret; pierre de taille, M. Chambon, rue Chaponay, 109. — 3 ^e étage.
Villeurbanne, place de la Mairie. Maison à loyer. M. P. Martin.	M. Clermont, 17, rue Neuve.	Maçonnerie, MM. Ghatoux et fils, place Saint-Pothin, 5; charpente, M. Grépat, rue d'Alsace, 75 (Villeurbanne); pierre de Villebois, M. J. Derriaz, à Amblagnieu; pierre de taille, M. Serin, rue Montgolfier, 43; menuiserie, M. Pardon, 19, rue Montgolfier; serrurerie, MM. Buche et Dufour, rue d'Alsace, 73; zinguerie, M. de Bussy, 77, grande rue de la Croix-Rousse; plâtrerie, M. Alasa, quai de la Charité, 4. — Couverture.
Cusset. Maison particulière. M. Carlet, rue St-Pierre-de-Vaise, 10.	M. Audouard, c. Lafayette prol., 135.	Maçonnerie, M. Livernais, rue Bossuet, 108; charpente, M. Cerizier, rue Inkermann, 34; menuiserie, M. Costet, rue de Sèze, 48; plâtrerie-peinture, M. Pouyade, 23, rue de la Gravière, Villeurbanne; serrurerie, M. Virondo, 29, rue Cornavent, Villeurbanne. — Couverture.
Vénissieux. Chemin de Villeurbanne. M. Bôle.	M. Martinon, rue de Seze, 119.	Maçonnerie, M. Bôle, rue Chaponay, 20; charpente et menuiserie, M. Cerizier, rue d'Inkermann, 35. — Intérieur.
Vénissieux. Villa. M. Rochat à Saint-Priest.	M. L. Cumin, r. de Vénissieux, 51.	Maçonnerie, M. Pérol, à Vénissieux. — Distributions intérieures.
Vénissieux. Maison d'habitation. M. Piot.	M. L. Cumin, r. de Vénissieux, 51.	Maçonnerie, M. Félix Petit, route de Vienne, 180; menuiserie, M. Blachon, route de Vénissieux, 74; plâtrerie-peinture, M. Poulet, rue Pierre-Corneille, 3. — Couverture.
Saint-Rambert-Ile-Barbe. Maisons. M ^{me} ve Gutin.	M. Fraissenet, 28, quai Jayr.	Maçonnerie, M. Couty; charpente et menuiserie, M. Maravat; serrurerie, M. Grand; peinture-plâtrerie, M. Tisseur; pierre de taille, M. Dubois; ciment, M. Romans. — Couverture.
Saint-Rambert-Ile-Barbe. Usine. Maison d'habitation. M. Guichard.	M. Fraissenet, 28, quai Jayr.	Maçonnerie, M. Labbe; charpente, M. Foliolau; menuiserie, M. Barnay; serrurerie, M. Gauthier; peinture-plâtrerie, M. Choppy; ciment, M. Jamot; décoration, M. Labranche. — Couverture.
Craponne. Maison. M. Genet.	M. Fraissenet, 28, quai Jayr.	Maçonnerie, M. Guichard; charpente et menuiserie, M. Gayet; serrurerie, M. Sorlin; peinture-plâtrerie, M. Virot. — Couverture.
Champagne-au-Mont-d'Or. Villa. M. Romans.	M. Fraissenet, 28, quai Jayr.	Maçonnerie, M. Penelon; charpente, M. Maravat; menuiserie, M. Barnay; ciment, M. Romans. — Couverture.
Le Méridien. 5 villas: Vergnaud, Brunet et Marleix, Barret, Brizon, Lesselier.	M. Fanton, 101, r. Duguesclin.	Maçonnerie, M. Vergnaud, au Méridien; charpente, M. Guérin; menuiserie, M. Barnay; serrurerie, M. Brizon, rue de Sèze, 118; plâtrerie-peinture, M. Lesselier, rue des Archers, 9; ciments, MM. Brunet et Marleix, rue Servient, 64. — Couverture.
Le Méridien. Villa. M. Barnay, à Ecully.	M. Fanton, 101, r. Duguesclin.	Maçonnerie, M. Vergnaud, au Méridien; charpente, M. Guérin; menuiserie, M. Barnay; serrurerie, M. Brizon, rue de Sèze, 118; plâtrerie-peinture, M. Lesselier, rue des Archers, 9; ciments, MM. Brunet et Marleix, rue Servient, 64. — Intérieur.
Le Méridien. 4 villas. MM. Momet frères.	M. Fanton, 101, r. Duguesclin.	Mêmes entrepreneurs. — Couverture.
Le Méridien. Villa. M. Fontaine.	M. Fanton, 101, rue Duguesclin.	Mêmes entrepreneurs. — Rez-de-chaussée.
La Demi-Lune. Villa. M ^{me} Bietrix.	M. Chomel, quai de Retz, 10.	Maçonnerie, M. Fluché jeune, à la Demi-Lune; pierre blanche, M. Besson, rue de Vendôme, 268; serrurerie, MM. Murry et Rivoire, rue du Doyenné, 6. — Intérieur.
Sainte-Foy-lez-Lyon. Villa. M. X., à Ste-Foy-lez-Lyon.	M. Curieux, r. des Remp.-d'A., 16.	Maçonnerie, M. Caillot; charpente, M. Bernet. — Intérieur et façades.
Sainte-Foy-lez-Lyon. Villa. — M. Martin.	M. Giroud, rue du Peyrat, 12.	Maçonnerie, M. Desbœuf; serrurerie, M. Brunard; charpente, M. Chapelle; menuiserie, M. Secret, place de la Platière, 3. — Toiture.
Montceau. Orangerie et restaurant. Château de M. X...	M. Curieux, r. des Remp.-d'A., 16.	Maçonnerie, M. Ragoucy; charpente, M. Mollard; décoration staff, M. Flachet. — Achèvement.
Givors. Usine. M. A. Bredeaux.	M. Olgiati, avenue de Saxe, 229.	Maçonnerie, ciments, taille, M. P. Pérol, cours Gambetta, 39; charpente, MM. Drutel et Martinet, à Givors; serrurerie, M. Vialet, à Givors; vitrerie, M. Bonenfant, à Givors.
Thizy (Rhône). Magasins. MM. Dupuis Merle et C ^{ie} .	M. Porte, rue Paul-Chenavard, 27.	Maçonnerie et terrassements, M. Amour, à Thizy; pierre de Villebois, Société des carrières de Villebois, rue de la Bourse, 6; pierre de Trept, M. Gat, à Montalieu; serrurerie, M. Grobon, rue de Sully, 92; gros fers, M. Bajard, à Roanne; charpente, M. Mollo, chemin des Grenouilles, Lyon; pierre de taille, M. Perrin, à la Grive. — 2 ^e étage.
St-Etienne-les-Ouillères. Villa, vigneronnage, ferme.	M. J. Cumin, rue d'Algérie, 19.	Maçonnerie, MM. Barre et Pataud; charpente, M. Gibras; serrurerie, M. Edouard. — Intérieur.
Bessey (Loire). Achèvement de l'église en collaboration sous M. Meley, arch. à St-Julien-en-Jarez. Fabrique.	M. J. Cumin, rue d'Algérie, 19.	Entrepreneur général, M. Bourdeau, à Lyon. — Clocher.
Nivolas près Bourgoin. Villa. M. Durand, av. de Noailles.	M. Chomel, quai de Retz, 10.	Maçonnerie, M. Ragoucy, à Ruy; charpente, M. Mermet, à Bourgoin; serrurerie, M. Thevenon, à Bourgoin; pierre blanche, M. Besson, 199, rue Vendôme, Lyon; peinture, M. Sapanet, rue du Palais-de-Justice, 8, à Lyon; menuiserie, MM. Bouillant à Ruy; zinguerie, M. Perret, à Bourgoin. — Intérieur.
Saint-Genis-Laval. Villa. M. Vellisson.	M. Laurencçon, 10, cours Gambetta.	Maçonnerie, M. Gouyon, cours de la Liberté, 33. — Intérieur.
Maréche, près Evian-les-B. Villa. M. G. Folliet.	M. Pras, 80, rue Vendôme.	M. Dutruel, entrepreneur. — Intérieur.
Bourgoin (Isère). Maison. M. X., négociant à Lyon.	M. Curny, 64, rue de l'Hôtel-de-Ville.	Entrepreneur général, M. Taithe, rue de la Villette, 79 bis. — Couverture.
St-Martin-en-Haut. Villa. M. Bally à Lyon.	M. Clermont, 17, rue Neuve.	M. Grange, à Saint-Martin-en-Haut. — Toiture.

SITUATION ET NATURE DE L'IMMEUBLE PROPRIÉTAIRES	ARCHITECTES	ENTREPRENEURS
IV^e ARRONDISSEMENT		
Rue de l'Enfance, 18. Maison de rapport. M. Fayel	M. Martinon, 119, rue de Sèze.	Maçonnerie, M. Pénaud, rue du Mail, 11; charpente et menuiserie, M. Démontez, rue de Crimée, 10; serrurerie, M. Gimond, rue Dunoir, 55; pierre de taille, M. Charrel et C ^{ie} , à Trept. — 1 ^{er} étage.
Rue de l'Enfance, 17. Maison. M ^{re} Héritier.	M. Martinon, 119, rue de Sèze.	Maçonnerie, M. Brugère, rue Denfert-Rochereau, 11. — Fondations.
V^e ARRONDISSEMENT		
Quai J.-J.-Rousseau. Villa.	M. Olgiati, avenue de Saxe, 229.	Maçonnerie et ciments, M. Pérol, cours de la Liberté, 59; charpente, M. J. Bogey, rue Rabelais, 96; serrurerie, M. Bernard, rue du Pensionnat, 6; M. Gaglen, couvreur; plâtrerie et peinture, MM. Simon et Gesquind, rue Childebert, 2; décoration, M. Labranche, sculpteur, quai Tilsitt, 23; plomberie et zinguerie, V ^e Pétaut et fils et Benassy, rue Godefroy, 5. — Intérieur.
Gare funiculaire Lyon-St-Paul. C ^{ie} du funicul. Lyon-Fourvière Loyasse.	M. Boirivant, rue Ferrandière, 27.	Entrepreneur général, M. Brossier, place Saint-Paul, 10; pierres de taille, M. Gat, de Montalieu; charpente, M. Despeyroux, rue Vendôme, 259; gros fers, MM. Lagarde et C ^{ie} , avenue des Ponts, 156. — Intérieur.
Rue de Saint-Cyr, 68 Moulin. M. Terrier.	M. Fraissenet, 28, quai Jayr.	Maçonnerie, M. Tarnaud; charpente, M. Descotes; serrurerie, M. Gauthier. — Couverture.
Rue de St-Cyr, 74-74 bis. Mais. MM. Crozier et Perrin.	M. Fraissenet, 28, quai Jayr.	Maçonnerie, M. Jullien; charpente et menuiserie, M. Crozier. — En cours.
Rues de la Duchère et Berjon. Fonderie de cuivre et bronze. Société anonyme des fonderies de cuivre de Lyon-Vaise.	M. Fraissenet, 28, quai Jayr.	Maçonnerie, MM. Tarnaud, rue de la Claire, 22, et Pays, à Collonges; charpente, M. Descôte, rue de la Pyramide, 108; serrurerie, M. Gauthier, rue de Paris, 34; menuiserie, M. Revillon, quai de Vaise, 6; zinguerie, M. Montmessin, 63, rue de la Pyramide; puisatier, M. David; peinture-plâtrerie, M. Choppy.
VI^e ARRONDISSEMENT		
Rue Montgolfier, 73. Mais. à loyers. M. Legros, rue Duguesclin, 235.	M. Pras, rue Vendôme, 80.	Maçonnerie, M. Lebreau, rue Duguesclin, 235; charpente, M. Chapel, chemin Bellecombe, 95; serrurerie, M. Duport, rue Bossuet, 80. — 3 ^e étage.
Rue d'Inkermann. Maison à loyer. Baudrand, 8, rue Sébastopol.	M. Pras, rue Vendôme, 80.	Maçonnerie, M. Lavielle; charpente, M. Chapel; serrurerie, M. Duport; menuiserie, M. Pardon; pierre blanche, veuve Pomparat et fils. — 2 ^e étage.
Boulevard du Nord. Ancien Musée Guimet: piste de patinage sur vraie glace.	M. Blein, cours de la Liberté, 74.	Maçonnerie, M. Baudin, rue Sully, 52; charpente, M. Lafosse, avenue des Ponts, 149; zinguerie, MM. Délogé frères, rue de Fleurieu, 6. — Décoration intérieure.
Boulevard des Brotteaux et rue Tronchet. Maison à loyer. M. Dumont.	M. Chomel, quai de Retz, 10.	Maçonnerie, M. Dumont, quai de la Pêcherie, 4; terrassements, M. Soly, cours Gambetta, 130; serrurerie, M. Bisuel, place Kléber 3; pierre dure et blanche, M. Besson, rue Vendôme, 268; pierre de Saint-Cyr, M. Morel, à Saint-Cyr-au-Mont-d'Or. — Intérieur.
Boul. du Nord et rue Tronchet. Maison. Société des imm. de St-Bonaventure.	M. Chomel, quai de Retz, 10.	Maçonnerie, M. Taton, cours Gambetta, 60; terrassements, M. Soly, cours Gambetta, 130; serrurerie, M. Bisuel, place Kléber, 3; pierre dure et blanche, M. Besson, rue de Vendôme, 268; pierre de Saint-Cyr, M. Courtois. — Intérieur.
Rue Crillon, 104-106, et boul. du Lycée. Maison. MM. C. Clermont, 73, rue Vauban, J.-B. Lessel et, rue des archers, 9.	M. Clermont, rue Neuve, 17.	Maçonnerie, M. Fessetaud fils, rue Vauban, 81; M. Pétaut, rue Boileau, 124 bis; pierre de Saint-Cyr; M. Morateur, à Saint-Fortunat; pierre de Couzon, M. Archer, à Saint-Cyr-au-Mont-d'Or; pierre de Villebois, Société des carrières, rue de la Bourse, 6; charpente, M. Grépat, rue d'Alsace, 75, Villeurbanne. — Intérieur.
Cours Vitton, av. Thiers et imp. Lassalle. Maison. M. Bal'y, 14, r. de la Barre.	M. Clermont, 17, rue Neuve.	Maçonnerie, M. Chassagne, grande rue Saint-Clair, 30; terrassements, M. Soly, cours Gambetta, 130; charpente, M. Mally, avenue Thiers; pierre de Saint-Cyr, M. Morateur, à Saint-Fortunat; pierre de Couzon, M. Archez, à Saint-Cyr; pierre blanche, M. Serin, rue Montgolfier, serrurerie, M. Brizon, rue de Sèze, 118. — Couverture.
Place Puvis-de-Chavannes. Hôtel. M. Devèze.	M. Géry, 20, rue de Bonnel.	Maçonnerie, M. Leblanc, rue Fénelon, 29; charpente, M. Despeyroux, rue Vendôme, 259; serrurerie, M. Brunard, grande rue de la Guillotière, 26; menuiserie, M. Clermont, rue Vauban, 73; plomberie, MM. Nicolas frères, cours de la Libération, 3; décoration, sculpture et staff, M. Labranche, quai Tilsitt, 26; peinture décorative, M. Bardey, rue Robert, 14. — Décoration intérieure.
Boulevard du Nord. Hôtel. M. A. Simon.	M. Géry, 20, rue de Bonnel.	Entrepreneur général, M. Clermont, rue Vauban, 73; maçonnerie, M. J. Leblanc, rue Fénelon, 29; peinture-plâtrerie, M. Ternissier, rue Gasparin, 5; serrurerie, M. Buclet, rue Molière, 10; pierre dure, Société des carrières de Villebois, rue de la Bourse, 4; pierre tendre, M. Serin, rue Montgolfier, 43; chauffage et fumisterie, M. Verguin, rue Pierre-Corneille, 45; marbrerie, MM. Verzier et Guiguet, cours Lafayette, 81; sculpture et staff, MM. Pivot et Penelle, rue Sala, 54. — Intérieur.
HORS LYON		
Villeurbanne, 15, rue du Midi. M. Bernard, rue Duguesclin.	M. Boistard, rue Servient, 5.	Maçonnerie, M. Penelon; serrurerie, M. Bernard; charpente, M. Bogey; pierre dure, M. Vinard; pierre blanche, M. Jammès; menuiserie, MM. Roux et C ^{ie} , rue Sébastien-Gryphe, 7. — Intérieur.
Villeurbanne, c. Lafayette pr. Mais. de rap. M. Plazanet, cours Lafayette pr. 47.	M. Marticon, rue de Sèze, 119.	Maçonnerie, M. Plazanet, cours Lafayette prolongé 47; pierre de taille, M. Charrel, à Trept; pierre blanche, MM. Pauparat et fils, rue Montgolfier, 43; charpente, M. Paret, rue Sébastopol, 72; menuiserie, MM. Roche frères, ch. de Baraban, 33; serrurerie, M. Paissant, cours Lafayette prolongé, 47; plâtrerie-peinture, M. Tauty, chemin de la Viabert, 85. — Intérieur.
Villeurbanne. Cours Lafayette pr. Mais. M. Tauty, chemin de la Viabert, 85.	M. Martinon, rue de Sèze, 119.	Maçonnerie, MM. Lebru et Arnaud, rue Parmentier, 40; pierre dure et pierre blanche, M. Chambon, avenue de Saxe, 224; charpente, M. Paret, rue Sébastopol, 72; serrurerie, M. Costorier, cours Gambetta, 5. — 4 ^e étage.
Route de Vaulx. Maison de rapport. M. Audoul.	M. Martinon, rue de Sèze, 119.	Maçonnerie, M. Andoul, rue Mercière, 40; charpente, M. Paret, rue Sébastopol, 72; menuiserie, M. Champetier, boulevard de l'Artillerie, 15; parquet, M. Gallien, rue des Charmettes, 105. — Intérieur.

Savoie. — Jeudi 29 novembre, 10 h. — *Sous-préfecture d'Albertville.*
— Commune de Cevins. Torrent de la Gruvaz. Travaux de défense du hameau de Luy-de-Four. Montant des travaux à adjudger détaillés au devis estimatif, 7.027 fr. 13. Somme à valoir pour passerelle du chemin des carrières, surveillance et imprévus, 472 fr. 87. Total, 7.500 fr. Cautionnement provisoire, 150 fr., définitif, 300 fr.

Pour garantie d'une bonne exécution des travaux et pour qu'ils ne soient pas abandonnés à des spéculateurs inconnus ou inhabiles, il est interdit aux adjudicataires de céder leurs entreprises à des sous-traitants ou tâcherons. Dans le cas d'infraction à cette clause, l'adjudication pourra être résiliée et recommencée à la folle enchère de l'entrepreneur, sans préjudice des poursuites dont il pourrait être l'objet.

Chaque concurrent devra fournir un certificat constatant sa capacité. Ce certificat d'aptitude, délivré soit par un ingénieur des ponts et chaussées, soit par un architecte connu, ne devra pas avoir plus d'un an de date et devra mentionner l'importance et la nature des travaux déjà exécutés par le porteur dudit certificat. Cette pièce devra être soumise au visa de l'ingénieur des ponts et chaussées d'Albertville. Le soumissionnaire devra être libre de toutes fonctions incompatibles avec celle d'entrepreneur.

L'adjudicataire sera tenu d'exécuter les changements qui pourront être ordonnés au projet par l'administration supérieure.

On pourra prendre communication des devis et cahier des charges au secrétariat de la sous-préfecture, tous les jours, de 8 heures du matin à 11 h. 1/2 et de 2 à 5 heures du soir, excepté les dimanches et jours fériés.

RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX

FORMATIONS DE SOCIÉTÉS.

Lyon. — Société anonyme de Maisons Modernes, définitivement constituée par actes reçus M^e Duward, notaire, les 15 et 20 septembre 1900. Objet : toutes opérations immobilières, et notamment acquisition d'immeubles, leur exploitation et leur aliénation. Siège social : rue Ferrandière, 36. Durée 30 ans. Capital 50.000 fr. divisé en 500 actions de 100 fr. Conseil d'administration composé de trois membres au moins et cinq au plus, nommés pour cinq ans. Année sociale du 1^{er} janvier au 31 décembre. Répartition des bénéfices : 5 0/0 pour la réserve; le surplus au mieux des intérêts de la Société, soit pour l'amortissement, soit pour la constitution d'un fonds de prévoyance, soit pour être distribué aux actionnaires à titre de dividende. Administrateurs : MM. Jean Piot, Louis-Benoît Jarrier, le D^r Chaumier, Pierre Roux et Eugène-Etienne Durel. Commissaire : M. Gardette.

Lyon. — Paccard père et fils, serrurerie. Capital 66.000 fr. Durée 5 ans et 2 mois. Siège social, rue Saint-Joseph.

DISSOLUTIONS DE SOCIÉTÉS

Lyon. — Tourreix et Bourdeix, maçonnerie, rue du Mail, 15. Liquidateurs, les associés.

EMPLOYÉ GÉOMÈTRE très au courant, âgé de 38 ans, resté quatorze ans chez le même entrepreneur, demande emploi. S'adresser à M. HEYSTER, 61, rue de Bourgogne, Lyon-Vaise.

COURS OFFICIEL DES MÉTAUX

— DROITS D'ACCISE EN SUS —

		les 100 kil.
Cuivre en lingots affiné	202 »	205 »
— en planche rouge	242 50	245 »
— — — jaune	192 50	195 »
Etain Banca en lingots	345 50	352 50
— Billiton et détroits en lingots	342 50	345 50
Plomb doux 1 ^{re} fusion en saumon	51 50	52 »
— ouvré : tuyaux et feuilles	54 50	55 »
Zinc refondu 2 ^e fusion	48 »	49 »
— laminé en feuilles. Vieille montagne	69 50	70 »
— — — Autres marques	68 50	69 »
Nickel brut pour fonderie	400 »	» »
— laminé	500 »	» »
Aluminium brut pour fonderie	375 »	» »
— laminé	475 »	» »
Fer laminé 1 ^{re} classe	27 »	28 »
Fer à double T, AO	25 »	26 »
Tôle ordinaire, 3 millimètres et plus	30 »	31 »
Mercurc le kilo	750 »	760 »

SPECTACLES

Grand-Théâtre. — Samedi 17, M. Scaramberg chantera *Faust* pour la première fois de la saison, entouré de M^{me} Tournié dans le rôle de Marguerite et de M. Artus dans celui de Méphisto. Dimanche, au tarif réduit des dimanches, le féerique opéra comique de Massenet, *Cendrillon*.

Célestins. — *Le Porteur aux Halles*, le drame si touchant de M. Fontannes, sera joué également dimanche en matinée et en soirée. Lundi, *A la Grâce de Dieu*; mardi, *Nos Intimes*; mercredi, soirée de gala.

Casino des Arts. — Tous les soirs et dimanche et jeudi en matinée paraîtront les lutteurs amateurs. Spectacle et concert.

Théâtre Bouffes de la Scala. — Tous les soirs l'amusant vaudeville *Cochon de Printemps*.

Eldorado. — La revue *Allons à la Guille* poursuit chaque soir son succès; elle commence à 8 h. 1/2 et sera donnée dimanche en matinée.

Cirque Rancy. — Tous les soirs et dimanches et jeudis à 3 heures, représentations équestres.

✍ Nous prions Messieurs les Abonnés de prendre note de la date d'expiration de leur abonnement mentionnée sur l'étiquette d'envoi du Journal, afin de nous faire parvenir en temps utile le montant de leur renouvellement.

Tout abonnement qui n'a pas été dénoncé avant son échéance ou dont les exemplaires ne nous ont pas été retournés, après cette date, continue de droit, et le montant en est entièrement exigible d'avance.

Le Propriétaire-Gérant : ALEXANDRE REY.

Lyon. — Imprimerie A. REY 4, Rue Gentil. — 24942

FOURNISSEURS DE LA CONSTRUCTION

CARREAUX EN CIMENT

VVE A. DEMOLINS, Fabrique de Carreaux en Ciment, Usine, 35, rue Claudia, Montchat, station Cours Eugénie, tramway de Bron.

PRODUITS RÉFRACTAIRES & GRÈS

PROST ET PICARD à Givors (Rhône). Cornues à Gaz. Produits réfractaires et Briques rouges. Tuyaux en grès vernissés pour conduites d'eau et assainissement. Téléphone.

ARDOISES, TUILES, BRIQUES, POTERIE & SABLE

ARDOISES pour toitures, dalles, urinoirs, tablettes, etc. Entrepôt J. GUICHARD fils, seul représentant de la Commission des Ardoisières d'Angers, chemin de Sarin, 5, LYON.

SABLE. — **Chevrot et Deleuze**, 64, rue de Marseille. — Lravage à vapeur sur le Rhône. Sable, Gravier, Cailloux roulés.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres. Chaux hydrauliques et Ciments. Carreaux de Verdun.

PERRUSSON FILS & DESFONTAINES. — Fabrication générale de tous les produits céramiques employés dans la construction. Dépôt général, 85 quai Pierre-Scize à Lyon.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Spécialité de tuyaux en terre cuite et en grès pour conduite d'eau et pour Bâtimens. Seuls représentants à Lyon de la C^e des Grès Français de Pouilly-sur-Saône.

CIMENTS, CHAUX, PLÂTRE, BITUME & PAVES

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux hydrauliques et plâtres. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Carreaux de Verdun.

CHAUX ET CIMENTS. — **Chevrot et Deleuze**, 64, rue de Marseille. — Seuls concessionnaires des Ciments Vicat pour le Rhône et la Loire, ainsi que des Usines de Trept (Isère); du Val d'Amby (Isère). Seuls vendeurs des Chaux de Cruas (Valette-Viallard) succursale à Saint Etienne (Loire); Saint-Fons (Rhône).

PEINTURE & PLÂTRERIE

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, — Lyon. — Fabrique de plâtre de Lyon, entrepôt général des Tuileries de Bourgogne, chaux hydrauliques et ciments Carreaux de Verdun.

CHEVROT ET DELEUZE, 64, rue de Marseille, Lyon — Plâtres de Savoie, de l'Isle, de Bourgogne, de Paris; à mouler, à enduire. Albâtre, Laites suisses. Briques pleines et creuses. Seuls vendeurs des Plâtres de Savoie de la Société des Plâtriers du Sud-Est et des Plâtres de l'Isle (marque Poulet). Succursales : Saint-Etienne, 43, rue d'Annonay; St-Fons, 9, quai St-Gobain.

CÉRAMIQUE

PRODUITS CÉRAMIQUES. **PROST FRÈRES**, fabricants à la Tour-de-Salvagny (Rhône). Magasins et bureaux à Lyon, quai de Bondy, 16. Spécialité de tuyaux en terre cuite et tuyaux en grès pour conduites d'eau et pour bâtiments. Appareils pour sièges inodores, panneaux et carreaux en faïence, etc. — Succursale à Saint-Etienne, rue de Roanne, 22.

PRODUITS CÉRAMIQUES. — **Chevrot et Deleuze**, 64, rue de Marseille. — Dépositaires des Tuileries de Roanne, Sainte-Foy-l'Argentière, Bourgogne et Saint-Vallier. Spécialité de Boisseaux pour cheminées, Tuyaux en grès. Fabrication de tuyaux en poterie pour bâtiments et conduites d'eau. Carreaux de Marseille, de Verdun. Plâtres en ciment à prix réduits qualité exceptionnelle. Succursales : Saint-Etienne, 43, rue d'Annonay; Saint-Fons, 9, quai Saint-Gobain.

PERRUSSON FILS & DESFONTAINES. — Céramique pour décoration architecturale. Dépôt 85, quai Pierre-Scize, Lyon.

CHARPENTES & PONTS MÉTALLIQUES — V. FEBVRE 16-18-20, rue de la Claire LYON-VAISE

F. LAUZUN & C^{IE}

BOURG-SAINT-ANDÉOL (Ardèche)

CARRELAGES MOSAIQUES, GRANITÉS ET INCRUSTÉS DE MARBRE

BALUSTRADES
à partir de 10 francs le mètre courant

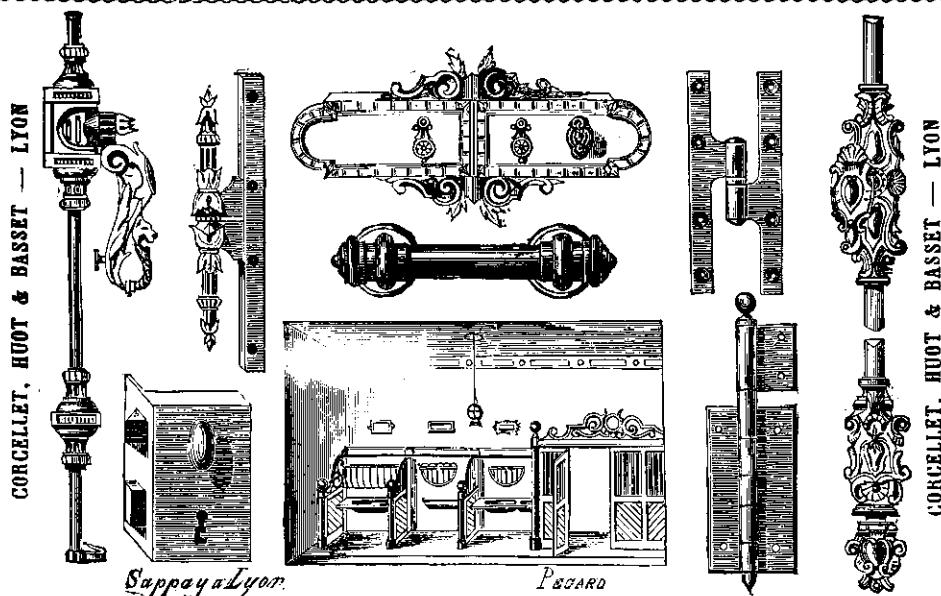


BALUSTRADES
à partir de 10 francs le mètre courant

OUVRAGES EN PIERRE DE TOUTE PROVENANCE

Taillée mécaniquement, tournée
ou sculptée.

Envoi franco de l'Album



Demandez partout le "THÉ DES MANDARINS"
QUALITÉ SUPÉRIEURE

ANC. MON DURET & REVOL

Fondée en 1832

VERZIER & GUIGUET

Cours Lafayette, 83, LYON

Chemins riches et de commerce. Travaux d'églises.
Monuments funéraires.
Spécialité pour ébénistes, lavabos.

Usine à vapeur, 32, rue Robert

Dépt des faïences décoratives, J. Lebnitz.

TÉL. 9-70

CARRELAGES

ENTREPRISES POUR HOPITAUX

Eglises, châteaux, villas

CARREAUX en grès de Hauhege

CARREAUX et PAVAGES

en grès de Beauvais (Oise)

CARREAUX en ciment

CARREAUX en terre

d'Orange et

de Marseille

TOMETTES de

Salernes

CARREAUX
en faïence de Paris

FAIENCINE

(Revêtement verre)

Ereveté S. G. D. G.

BALUSTRES en PIERRE

TERRE DÉCORATIVE

mit et émaillée

BOITES { 33, rue Paul-Chenavard
21, cours Lafayette.

EMPLOYÉ d'administration dis-
posant de quelques
heures chaque jour, demande travail à faire chez
lui ou dans bureaux : copies, lettres, factures,
bordereaux.

S'adresser ou écrire, M. PONTONNIER,
rue Mulet, 7.

GRANDES TUILERIES MÉCANIQUES

PERRUSSON FILS & DESFONTAINES

Bureau central et Usine principale à la IX^e Ecluse, Commune d'Ecuisses (Saône-et-Loire)

DÉPOT GÉNÉRAL : 85, Quai Pierre-Scize à LYON

TUILES A EMBOITEMENT DE TOUTS MODÈLES

TUILES A TENAILLE, BREVETÉES S. G. D. G.

Résistant aux plus grands vents

PRODUITS ÉMAILLÉS — CÉRAMIQUE ARCHITECTURALE

BRIQUES CREUSES & BRIQUES PLEINES ORDINAIRES OU BISEAUTÉES

ROUGES OU JAUNES CLAIR

Produits réfractaires, Tuyaux à emboitement et de drainage

Poterie de bâtiment, Boisseaux, Mitres, Carreaux, etc.

CARRELAGES DE TOUTS GENRES

EN GRÈS CÉRAMÉ ET AUTRES

Le Dépôt se charge de la pose de tous ses carrelages, toutes fournitures comprises

BRIQUES ET TUILES POLYCHROMES EN GRÈS CÉRAMÉ INCRUSTÉ

Brevetés S. G. D. G.

Messieurs les Architectes, Entrepreneurs et Propriétaires trouveront au Dépôt tous les produits céramiques employés dans les constructions